

A l'attention des soumissionnaires

Date: le 20 juin 2024

DP: ATI-064

De la part de l'Equipe chargée des marchés publics et des partenariats,
Programme pour le commerce et l'investissement en Afrique (ATI) ; mise en œuvre par DAI Global LLC

Objet: Demande de propositions (DP) ATI-064 USAID SAHEL - Couverture d'assurance pour les petits exploitants agricoles ayant accès à des prêts auprès d'institutions de microfinance et à des négociants en produits agricoles au Burkina Faso

Date limite: Le 11 juillet 2024

Chers soumissionnaires:

Vous trouverez ci-joint une demande de propositions (DP) pour soutenir la mise en œuvre du projet ATI de DAI financé par Prosper Africa et l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID). La DAI invite les entreprises à soumettre une proposition pour soutenir le travail dans le cadre de l'activité "USAID SAHEL - Couverture d'assurance pour les petits exploitants agricoles ayant accès à des prêts auprès d'institutions de microfinance et à des négociants en produits agricoles au Burkina Faso".

- I. Procédure d'appel d'offres et délais :** Cet appel d'offres aboutira à l'attribution d'un contrat de sous-traitance à prix fixe et ferme. Nous prévoyons d'attribuer un contrat de sous-traitance à prix fixe et ferme (FFP), avec un budget allant de **300.000 à 350.000 USD**, résultant de la mise en œuvre de ce travail. Les fonds de l'ATI ne soutiendront pas les activités de construction. Les offres dépassant la fourchette budgétaire risquent de ne pas être prises en considération lors de l'évaluation.

A noter: Les fonds de l'ATI ne seront pas utilisés pour les activités de construction.

- a. **Soumission des questions** - Les questions doivent être soumises au plus tard à **18h00, heure d'Afrique de l'Est (15h00 GMT), le 4 juillet 2024**, par courriel à ATI_Procurement@atiprogram.com
- b. **Soumission des propositions** - Les propositions doivent être soumises au plus tard à **18h00, heure de l'Afrique de l'Est (15h00 GMT), le 11 juillet 2024**, par courriel à ATI_Procurement@atiprogram.com, avec copie à ATI_Partnershipteam@dai.com. L'objet du courriel doit être le nom de votre organisation, suivi de " (RFP) ATI-064 USAID SAHEL - Couverture d'assurance Petits Exploitants Agricoles Burkina Faso ".
- c. Dans votre courriel de soumission, veuillez confirmer une période de validité de 60 jours pour le(s) prix fourni(s) et inclure le numéro d'identité d'entité unique de votre organisation (UEID via [SAM.GOV](https://sam.gov)). Veuillez limiter les fichiers soumis à 10 mégaoctets ou moins.

II. Composition de la proposition: La proposition doit être constituée des documents de soumission suivants.

La proposition technique et la proposition financière doivent être préparées sous forme de fichiers indépendants en vue d'une évaluation indépendante, comme indiqué ci-dessous. Les propositions

techniques doivent être soumises sous la forme d'une présentation de dix (10) diapositives, en utilisant une police de caractères standard de 12 points. Des graphiques peuvent être inclus, à condition que le texte soit clairement lisible. Si le texte ou les graphiques sont de mauvaise résolution, les informations fournies peuvent être exclues de l'examen. Les soumissions en PowerPoint ou en PDF sont acceptables, bien que le format PDF soit préférable avec un document PowerPoint accompagnant la proposition. Veuillez fournir une copie de votre proposition de coût au format Excel ; les soumissionnaires doivent utiliser le modèle de coût/budget ci-joint. Les propositions doivent être soumises en Anglais.

Critères d'éligibilité:

1. Les soumissionnaires DOIVENT disposer d'un **identifiant d'entité unique** (SAM).
2. Les soumissionnaires DOIVENT être dûment enregistrés au Burkina Faso en tant que cabinet d'assurance, courtier, et/ou cabinet de conseil spécialisé.
3. Les soumissionnaires DOIVENT avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans la fourniture de couvertures telles que l'assurance climatique ou indicielle ou l'assurance de protection des revenus ou l'assurance des récoltes et du bétail, entre autres, de préférence aux agriculteurs, et avec une préférence pour les petits exploitants, les femmes et les jeunes, ou une clientèle similaire. L'expérience dans le domaine de la couverture de produits connexes sera prise en compte en fonction de sa pertinence par rapport à cette activité.

Première partie – Proposition technique

La proposition technique est composée des trois (3) sections suivantes:

1. **Approche technique** - Les soumissionnaires présenteront en détail l'approche qu'ils adopteront pour remplir la déclaration d'objectifs (DE) qui l'accompagne. L'approche indiquera clairement comment les activités proposées permettront de mener à bien tous les produits livrables et toutes les étapes.
2. **Capacité institutionnelle** - Les soumissionnaires doivent fournir des détails sur l'expérience, l'expertise et la capacité de leur entreprise (ou de leurs entreprises si des partenaires sont proposés) à mettre en œuvre l'approche proposée et à réaliser le travail tel qu'il est décrit. Ils doivent également fournir des informations sur les performances passées pour des services similaires.
3. **Plan de gestion/Structure du personnel** - Les soumissionnaires doivent fournir des informations détaillées sur le personnel qui sera affecté aux activités proposées dans l'approche technique, ainsi qu'un plan de gestion clair sous forme narrative pour l'élaboration, l'examen et la soumission de tous les produits livrables associés, y compris un calendrier des étapes. Les soumissionnaires sont autorisés à s'engager dans des accords de partenariat si cela contribue à fournir la meilleure valeur à ATI. Si un accord de partenariat est proposé, veuillez décrire la nature de l'accord, la valeur technique spécifique apportée par chaque membre de l'équipe, et les contrôles de gestion appropriés pour assurer une livraison réussie. Au minimum, le soumissionnaire doit fournir les profils du chef d'équipe proposé (a) et (b) de l'expert en conseil financier/assurance (c) de l'expert juridique (d) de tout autre membre du personnel concerné.

En plus de ce qui précède, veuillez inclure les éléments suivants, qui ne seront pas considérés comme faisant partie de la limite de 10 diapositives et dont le format peut être PDF ou Word :

- Deux (2) exemples de performances passées (c'est-à-dire des études de cas) en rapport avec cette activité (Limité à deux (2) pages par exemple). Les exemples doivent porter sur les cinq dernières années.
- Le(s) CV des personnes proposées dans le plan de recrutement pour mener à bien cette activité (limité à deux (2) pages par personne).

Une page de couverture sera considérée comme une page non comptée, si les soumissionnaires choisissent d'en inclure une. Aucune annexe ou documentation supplémentaire n'est demandée et ne doit être soumise.

Deuxième partie – Proposition de coûts

Le type de contrat pour le travail de présomption sera un prix fixe et ferme (FFP) attribué en tant que contrat de sous-traitance par DAI Global, LLC. Veuillez inclure le prix fixe total que vous proposez ainsi que les détails sur le prix des livrables spécifiques. Le prix total proposé doit inclure tous les coûts et toutes les taxes. Les soumissionnaires doivent également inclure une ventilation des coûts des taux journaliers pour le personnel proposé, tous les autres coûts directs, les coûts indirects et tous les frais ou taxes, le cas échéant, avec une augmentation du prix total proposé ou inclure une documentation/justification du caractère raisonnable du prix. Les ventilations de coûts incluses seront utilisées pour déterminer le caractère raisonnable du prix. Le soumissionnaire retenu devra démontrer que les tarifs, frais, etc. proposés sont raisonnables et sera tenu de fournir des documents lors de la négociation des contrats de sous-traitance pour justifier les coûts, le cas échéant. Les soumissionnaires peuvent utiliser le modèle de coût/budget ci-joint, mais ils ne sont pas tenus de le faire tant que les critères de coût sont respectés; veuillez limiter les fichiers soumis à 10 mégaoctets ou moins.

- III. Evaluation de la proposition:** La DAI utilisera la détermination de la meilleure valeur pour l'attribution de cette demande de propositions. La détermination de la meilleure valeur signifie que, selon l'estimation de la DAI, l'offre sélectionnée fournira le plus grand avantage général à l'USAID en réponse aux exigences énoncées dans le présent appel d'offres. La DAI peut également exclure une offre de la considération si elle détermine qu'un soumissionnaire n'est pas "responsable", c'est-à-dire qu'il n'a pas les capacités de gestion et financières requises pour effectuer le travail demandé. La DAI se réserve le droit de vérifier les performances passées, les références et d'autres informations pertinentes sur le soumissionnaire pour prendre des décisions d'attribution. Les propositions seront évaluées en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment: l'approche globale proposée, les performances passées, les qualifications spécifiques dans l'approche et les secteurs identifiés, ainsi que d'autres éléments attestant de la capacité du soumissionnaire à fournir des prestations, y compris les considérations relatives au budget et au calendrier. **Les propositions de coûts ne se voient pas attribuer de points, mais aux fins de l'évaluation globale du présent appel d'offres, les facteurs d'évaluation technique autres que le coût/prix (indiqués ci-dessous), lorsqu'ils sont combinés, sont considérés comme nettement plus importants que les facteurs coût/prix.**

1. **Proposition technique:** La proposition technique sera notée et évaluée indépendamment de la proposition de coût. Les membres du panel technique évalueront les soumissionnaires sur la base des facteurs suivants, conformément à la proposition technique des soumissionnaires. Les propositions seront évaluées objectivement sur la base de la qualité d'une approche technique innovante, d'une méthodologie bien réfléchie et de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficacité des produits livrables.

La proposition technique sera évaluée sur la base des critères suivants:

- a. **Approche technique (50 Points):** Les points pour cette partie seront attribués sur la base des informations présentées dans l'approche technique. Le soumissionnaire sera noté sur la base de sa présentation d'une méthodologie claire d'activités bien planifiées et séquencées qui atteignent les objectifs de cette activité et intègrent les compétences du soumissionnaire.

- 1) L'approche indiquera clairement la méthodologie proposée pour améliorer la résilience financière de 2 500 entreprises agroalimentaires et petits exploitants agricoles qui empruntent de l'argent pour soutenir leurs filières agricoles au Burkina Faso en faisant en sorte que des risques spécifiques soient couverts par un événement assurable. L'approche couvrira les régions suivantes: Nord, Centre Nord, Hauts Bassins et Plateau Central.
- 2) L'approche doit montrer des activités bien planifiées et séquencées qui introduiront et promouvoir des programmes d'assurance adaptés au secteur agricole des petits exploitants, couvrant des risques tels que les mauvaises récoltes, les maladies du bétail, les conditions météorologiques défavorables, et la volatilité du marché ou les fluctuations de prix pour aider à protéger les petits exploitants contre les pertes financières.
- 3) La méthodologie de l'approche doit démontrer le suivi et la mesure (y compris les outils/instruments de mesure proposés) de l'implication des initiatives du secteur privé et de l'investissement dans les marchés d'assurance agricole ciblés en mesurant par exemple le nombre de partenariats formés, le montant de l'investissement du secteur privé mobilisé, et l'expansion du marché de l'assurance agricole en termes de couverture géographique, de diversité des produits, et de proximité avec les agriculteurs.
- 4) La méthodologie d'approche précisera les données à saisir dans le cadre de leur rapport de données standard et toutes les procédures de diligence raisonnable qui seront partagées avec l'ATI dans le cadre de cette activité.
- 5) La méthodologie proposée doit établir une commission de performance structurée au niveau de l'engagement, qui reflète un large éventail de sous-secteurs et de types d'entités qui soutiennent cette activité. La méthodologie proposée doit tenir compte d'un plan structuré de soutien aux primes, compte tenu de la suggestion de l'ATI d'accorder des primes aux agriculteurs contrôlés et inscrits au cours de la première et de la deuxième saison.

De plus amples informations sont disponibles dans la déclaration d'objectifs.

b. Capacité institutionnelle (35 points): Les points pour cette section seront attribués sur la base des informations présentées dans la section correspondante et de tout exemple soumis de performance et d'expérience passées satisfaisantes.

- 1) Les soumissionnaires DOIVENT être une société d'assurance, un courtier ou un cabinet de conseil spécialisé enregistré au Burkina Faso, ayant une connaissance du paysage agricole local, des pratiques, des saisons et des risques, et une expérience démontrable dans la fourniture d'assurance aux agro-industries et aux agriculteurs.
- 2) Le soumissionnaire DOIT avoir au moins 5 ans d'expérience pertinente, de préférence dans la fourniture des services d'assurance climatique ou indicielle aux agriculteurs ou d'autres produits d'assurance connexes tels que, mais sans s'y limiter, l'assurance des récoltes et du bétail, la protection des revenus, avec une préférence pour les petits exploitants, les femmes et les jeunes. Une expérience pertinente dans des secteurs parallèles sera prise en compte.
- 3) Le soumissionnaire doit fournir des preuves d'engagements réussis, des dossiers d'investissement et/ou des preuves de contrats d'enlèvement au cours des 7 dernières années, démontrant l'élaboration et la promotion de stratégies d'atténuation des risques que les agriculteurs peuvent adopter pour réduire la probabilité de pertes. Une expérience pertinente avec des stratégies similaires sera prise en compte.
- 4) Le soumissionnaire doit démontrer son engagement en faveur de l'inclusion financière en fournissant des produits d'assurance accessibles et abordables aux petits exploitants agricoles, aux femmes et aux jeunes. Il s'agira notamment d'illustrer des mécanismes de traitement des demandes d'indemnisation réactifs et conviviaux, efficaces et transparents, garantissant une indemnisation rapide des agriculteurs/bénéficiaires et tenant compte des différences d'accès aux technologies numériques, aux garanties et à d'autres actifs.
- 5) Le soumissionnaire doit démontrer sa capacité à vérifier les transactions financières liées au paiement des primes des petits exploitants agricoles participant aux programmes d'assurance et à assurer le suivi de la viabilité du système grâce aux fonds collectés dans le cadre du paiement des primes. Il doit notamment démontrer sa capacité à élaborer des produits d'assurance sur mesure qui répondent aux besoins et aux risques uniques de divers types d'agriculteurs ; sa flexibilité dans la conception de produits qui tiennent compte des différents types de cultures, des pratiques agricoles et des variations régionales, ainsi que ses antécédents et ses compétences avérés dans l'exploitation de l'analyse des données et de la technologie pour évaluer les risques et fixer les primes, de préférence dans le domaine de l'agroalimentaire.

De plus amples informations sont disponibles dans la déclaration d'objectifs.

c. Plan de gestion/Structure du personnel (15 points): Les points de cette section seront attribués en fonction des qualifications du personnel proposé, de la délimitation claire des rôles et des responsabilités du personnel proposé et de l'efficacité et de la clarté démontrées du plan de gestion. Les propositions doivent fournir un plan de gestion clair sous forme descriptive pour la mise en œuvre, l'examen et la soumission de tous les produits livrables associés, y compris une proposition de calendrier des produits livrables. Le soumissionnaire doit clairement démontrer qu'il est en mesure de travailler ou de se déplacer dans les zones géographiques cibles mentionnées ci-dessus, en fonction des besoins de l'activité. Le plan doit décrire:

- 1) Rôles et responsabilités clairs pour l'ensemble du personnel présenté dans la proposition, avec au moins 5 ans d'expérience avérée dans le secteur (de préférence au moins 7 ans pour le chef d'équipe). Inclure la structure de gestion actuelle avec les CV du personnel engagé. Au minimum, le soumissionnaire doit fournir les profils (a) du chef d'équipe proposé et (b) des experts en conseil financier/assurance (c) des experts juridiques (d) de toute autre exigence clé en matière de dotation en personnel.
- 2) Mécanismes clairs de collaboration et de coordination avec les parties prenantes de l'industrie telles que l'USAID, le CODEC, Baitoul Maal, l'ADS ou toute autre société d'agro-intrants, de transformation et d'agro-financement.
- 3) Un plan de mise en œuvre clair décrivant comment l'intéressé.e entend atteindre les objectifs définis dans le cahier des charges à relativement court terme et en tenant compte de la saisonnalité agricole sur une période de 24 mois.

De plus amples informations sont disponibles dans la déclaration d'objectifs.

2. Proposition de coûts: Les coûts et l'accumulation des coûts associés seront évalués indépendamment de l'approche technique, en tenant compte du réalisme, du caractère raisonnable du prix et de l'admissibilité conformément aux principes de coûts du gouvernement des Etats-Unis.

L'évaluation de cette section dépendra de toutes les informations présentées par le soumissionnaire dans son tableau des produits livrables et des informations sur les coûts à l'appui, ainsi que de leur cohérence avec l'approche technique proposée. Un modèle de budget spécifique est fourni à titre indicatif

IV. Acceptation des conditions par le soumissionnaire: Le fait de répondre à toutes les exigences de l'appel d'offres conformément aux instructions de cet appel d'offres et de soumettre à la DAI les propositions techniques et de prix constituera une offre et indiquera l'accord du soumissionnaire sur les conditions générales de cet appel d'offres et de ses annexes. La DAI n'est pas tenue d'accepter et/ou d'évaluer les propositions qui ne sont pas conformes aux instructions de l'appel d'offres et, en outre, la DAI peut rejeter toutes les propositions et ne pas attribuer de contrat de sous-traitance dans le cadre de cet appel d'offres. La DAI se réserve le droit d'attribuer un contrat de sous-traitance sans discussion et/ou négociation ; toutefois, la DAI se réserve également le droit de mener des discussions et/ou des négociations qui, entre autres choses, peuvent exiger d'un ou de plusieurs soumissionnaires de réviser leur proposition (sur le plan technique et/ou sur le plan du prix). En soumettant une offre,

les soumissionnaires acceptent de se conformer aux conditions générales d'attribution, y compris [la conformité aux déclarations et certifications](#). Les soumissionnaires doivent fournir des informations complètes et exactes en réponse à cet appel d'offres, en particulier un **identifiant d'entité unique (SAM)** et DOIVENT être enregistrés dans SAM. Le soumissionnaire doit **obligatoirement** fournir un identifiant d'entité unique (SAM) à la DAI. Sans un identifiant d'entité unique (SAM) et sans être enregistré sur SAM, la DAI ne peut pas considérer un soumissionnaire comme " compétent " pour mener des activités commerciales et, par conséquent, la DAI ne conclura pas de contrat de sous-traitance, d'ordre d'achat ou d'accord monétaire avec une quelconque organisation. La détermination d'un soumissionnaire retenu à l'issue de cet appel d'offres dépend de la fourniture par l'adjudicataire d'un identifiant d'entité unique (SAM) à la DAI.

L'obtention d'un identifiant unique d'entité (SAM) peut prendre jusqu'à trois semaines ou plus. Par conséquent, les soumissionnaires sont vivement encouragés à entamer la procédure d'obtention d'un identifiant d'entité unique (SAM) avant de soumettre une offre. **Il est préférable que l'identifiant unique d'entité (SAM) soit soumis en même temps que les propositions techniques et financières.** Si un soumissionnaire est sélectionné pour l'attribution d'un marché mais ne dispose pas d'un identifiant d'entité unique (SAM), la DAI se réserve le droit de considérer que le soumissionnaire n'est pas éligible pour l'attribution du marché ou d'appliquer des conditions supplémentaires dans tout contrat de sous-traitance/ordre d'achat qui en découle. Une copie des instructions pour l'obtention d'un identifiant d'entité unique (SAM) - Fournisseurs et sous-traitants de la DAI est jointe à cet appel d'offres. En soumettant une offre, les soumissionnaires attestent qu'ils n'ont pas tenté ou qu'ils ne tenteront pas de corrompre des employés de la DAI ou de leur verser un quelconque paiement en échange d'une préférence. L'émission de cet appel d'offres n'oblige en aucun cas la DAI à attribuer un contrat de sous-traitance, ni à payer les coûts encourus par le soumissionnaire lors de la préparation et de la soumission de la proposition. La DAI se réserve le droit d'attribuer un contrat de sous-traitance à une organisation ou d'attribuer plusieurs contrats à différentes organisations en fonction des résultats de notre évaluation.

Merci,

Equipe chargée des marchés publics et des partenariats de la DAI ATI
ATI_Procurement@atiprogram.com